MAIRIE DE
CHARTRETTES (77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_33DE-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025_33

Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 22
Présents : 13
Votants 20
Date de convocation : 12 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente-cinq minutes le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROS, Maire

Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Bernard BRUNEAU, Jean-Yves CHATELAIN, Michèle DE ROO, Arnaud DELACOUR, Pascal GROS, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Jérôme LABRY, Huguette LECOZ, Frédéric MILLET, Vincent PETIT, Bérengère TAILLEUX

Sont absents excusés avec pouvoir :

Audrey BLONDY ayant donné pouvoir à Jérôme LABRY
Vanessa BONNET ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON
Franck GODEL ayant donné pouvoir à Vincent PETIT
Marie HOLVOËT ayant donné pouvoir à Philippe GUIRAUD
Richard MARTINET ayant donné pouvoir à Bernard BRUNEAU
Robin MOR ayant donné pouvoir à Arnaud DELACOUR
Gaëlle TOUATI ayant donné pouvoir à Huguette LECOZ

Sont absents sans pouvoirs :
Pierre POTIER, Keo SIM

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Fabrice BARGEAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Objet : Décision modificative N°7 relative à l'emprunt à destination des travaux de l'école maternelle

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L1612-2, L1612-8 et L1612-9

VU la délibération 2024_70 dite délibération de principe relative à l'emprunt destiné au groupe scolaire

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_33DE-DE

VU la proposition commerciale en date du 22 mai 2025 faite par le Cré

CONSIDERANT qu'au moment de préparer et de voter les intérêts l'école maternelle, une estimation a été réalisée et que cette estimation ne correspond pas aux besoins

CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter 31 300€ en intérêts en dépenses de fonctionnement et 1200€ d'amortissements en dépenses d'investissement pour compléter l'estimation

CONSIDERANT que la commune a obligation de réaliser l'inscription budgétaire pour ne pas entraver l'exécution budgétaire de l'opération 960 à destination de l'école élémentaire

CONSIDERANT le tableau ci-dessous ajoutant les budgets supplémentaires nécessaires à l'exécution du prêt bancaire à compter de juillet 2025 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		**DEPENSES INVESTISSEMENT**	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
Compte 66111-Chapitre 66	+ 31 300.00 €	Compte 1641-Chapitre 16	+ 1 200.00 €
Compte 61523-Chapitre 11	- 8 000.00 €	Compte 2188-Chapitre 21	- 1 200.00 €
Compte 6168-Chapitre 11	- 23 300.00 €		

APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative N°7 relative à l'emprunt à destination des travaux de l'école maternelle

ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2025 les modifications sus énoncées

DIT que les modifications seront inscrites au budget 2025 selon le tableau ci-après

DEPENSES FONCTIONNEMENT		**DEPENSES INVESTISSEMENT**	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
Compte 66111-Chapitre 66	+ 31 300.00 €	Compte 1641-Chapitre 16	+ 1 200.00 €
Compte 61523-Chapitre 11	- 8 000.00 €	Compte 2188-Chapitre 21	- 1 200.00 €
Compte 6168-Chapitre 11	- 23 300.00 €		

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_33DE-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre

Pascal CROS
Maire de Chartrettes

Fabrice BARGEAULT
Secrétaire de séance

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR :20
ABSTENTION :0
CONTRE : 0
ABSENT : 2

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_33DE-DE